

Elections Législatives 2012 : questionnaire de l'AFPS 36

1) Reconnaîtrez-vous de manière bilatérale l'Etat de Palestine ?

Mai 2012 : les Palestiniens n'ont toujours pas d'Etat. Pourtant, plus de 130 pays à travers le monde ont déjà reconnu la Palestine comme un Etat à part entière.

La France et l'Europe entretiennent avec les Palestiniens de nombreuses relations économiques et culturelles. L'Union Européenne finance la construction de l'Etat depuis de nombreuses années.

Mais la France n'a pas encore reconnu la Palestine comme un Etat souverain. Cette non-décision est liée sans aucun doute à la volonté de ne pas « froisser » l'Etat d'Israël.

Les candidats d'EELV 36 exigent que la France reconnaisse rapidement l'Etat de Palestine dans toute sa souveraineté territoriale tout en continuant de défendre le droit légitime d'Israël à vivre en sécurité dans ses propres frontières.

2) Soutiendrez-vous l'entrée de plein droit de l'Etat Palestinien aux Nations-Unies ?

Cette demande est légitime. Cette question n'est pas nouvelle, elle a déjà été évoquée à de nombreuses reprises. Dans la Déclaration de Berlin en 1999, sur la feuille de route pour la Paix adoptée en 2003, lors de la Conférence internationale d'Annapolis en 2007,...mais toutes ces bonnes intentions sont restées lettre morte.

En septembre 2010 encore, Barack Obama évoque son souhait, devant l'Assemblée générale des Nations-Unies, d'accueillir en 2011 « un Etat de Palestine indépendant, vivant en paix avec Israël ». Depuis, toujours rien... Pourtant un accord de réconciliation intra-palestinien a été signé entre le Fatah et le Hamas le 3 mars 2011 ; les institutions du futur Etat Palestinien sont en construction et la Palestine remplit désormais la plupart des conditions requises juridiquement pour être reconnue officiellement auprès de l'ONU.

Les candidats d'EELV 36 demandent que la France se prononce de manière positive au sein du Conseil de sécurité pour la reconnaissance pleine et entière de l'Etat de Palestine. Notre pays doit mettre en cohérence au plus vite ses paroles et ses actes.

3) Quelles mesures restrictives comptez-vous mettre en place en ce qui concerne l'importation de produits des colonies importés en France et dans le reste de l'Union européenne, êtes-vous prêts à les interdire ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour dissuader les entreprises françaises et européennes impliquées dans la colonisation israélienne ?

Il est urgent et nécessaire de rappeler à Israël ses engagements en matière de droit international et de droits de l'homme par la même occasion. Le problème vient du fait qu'Israël considère les colonies comme faisant partie intégrante de son territoire et exporte tous les produits en provenance des colonies sous label israélien, dans le but de bénéficier de réduction ou d'exemption de droits de douane à l'entrée dans les Etats de l'UE. Cette pratique ne respecte pas l'accord d'association...mais si l'UE condamne le plus souvent ces faits, ils ne sont, en revanche, jamais suivis d'actes ou d'actions contraignantes particulières à l'encontre d'Israël.

Les candidats EELV 36 s'engagent à interpeller la Commission pour infraction au droit communautaire et inaction dans ce domaine et les Etats membres pour non-application des dispositions de l'accord d'association en matière de droits de douane. Les produits issus des colonies ne devraient pas être exportables sur le marché européen en tant que produits israéliens mais en tant que produits palestiniens.

La campagne menée en France et dans d'autres pays européens contre les entreprises qui travaillent dans les colonies est juste. Veolia et Alstom, par exemple, participent à la construction et à la gestion du tramway qui relie Jérusalem à certaines colonies. Cette construction progresse sur un territoire en dehors de toute légalité. Elle viole non seulement la Convention de Genève, mais également les résolutions du Conseil de sécurité qui s'est prononcé contre l'annexion des territoires palestiniens en Cisjordanie !

Toutes les campagnes citoyennes de la société civile qui visent à la moralisation du commerce international sont exemplaires et doivent être vivement encouragées. Plusieurs parlementaires européens EELV/ALE sont déjà intervenus en ce sens...sans être très entendus jusque là...mais ils vont continuer !

Il est primordial que les sociétés qui participent aux activités de colonisation ne puissent passer de contrats avec l'Etat français ni avec les autres membres de l'UE. Le cas de l'entreprise qui gère à la fois la sécurité dans les nombreux check-points en Israël et celle des bâtiments du Parlement européen à Bruxelles est inadmissible...cette colonie vient de s'engager à cesser ses activités dans les colonies...mais qui a le pouvoir, le besoin, l'envie de vérifier cela sur place ? L'Etat français et l'UE doivent s'impliquer davantage dans ce lent travail...avec fermeté mais toujours dans la justice.

Caroline GAUTHIER et Philippe ELION (1^{ère} circonscription de l'Indre)

Raphaël TILLIE et Patricia DANGUY (2^{ème} circonscription de l'Indre)

Candidat(e)s aux élections législatives du dimanche 10 juin 2012